

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)****RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° CE1343

présenté par

M. Meizonnet, M. Boccaletti, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer un 7° ainsi rédigé :

« 7° Prioriser l'installation de nouveaux agriculteurs à tout projet entraînant une artificialisation des sols. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'affirmer que l'installation de nouvelles exploitations ou la reprise d'exploitations par des jeunes agriculteurs est priorisée à d'autres types de projets tels que la construction de logements, l'implantation de grandes surfaces ou l'installation de champs de panneaux photovoltaïques.

La question du foncier est centrale dans la crise agricole. Dans de nombreux départements, le développement urbain se fait au détriment des terres agricoles et constitue l'un des principaux obstacles d'installation. Si aucune volonté de les protéger n'est mise en avant, les nouveaux exploitants agricoles risquent de passer au second plan derrière certains projets.

Cet amendement permettrait d'affirmer que le soutien à l'installation doit passer par une défense des projets agricoles face aux autres types de projets qui exercent une pression sur le foncier.